



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres hospitaliers

Question orale n° 888

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention la plus vive de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la situation des hôpitaux dits de proximité en région Poitou-Charentes, et plus particulièrement sur celle de l'hôpital de Loudun. Marqué dans son histoire récente par la fermeture de sa maternité, qui ne remplissait pas les conditions optimales de fonctionnement eu égard au nombre annuel d'accouchements s'y déroulant, ce centre hospitalier remplit un rôle particulièrement important, tant sur le plan médical que sur le plan économique et social, dans une zone à forte dominante rurale. Les projections d'avenir semblent laisser augurer une diminution très sensible du nombre de ces hôpitaux de proximité au profit de structures plus importantes où un grand nombre de spécialités sont représentées, et où les plateaux techniques peuvent évoluer plus aisément au gré des perfectionnements médicaux et technologiques. Pourtant, le rôle du centre hospitalier Renaudot ne saurait être remis en question, notamment en termes d'accueil des populations âgées, dans un secteur marqué par un vieillissement important de la population. Aussi lui demande-t-il quel rôle il envisage pour ces structures hospitalières de proximité dans les années qui viennent, et les orientations qui pourraient être retenues dans un proche avenir pour renforcer et pérenniser la présence du centre hospitalier de Loudun, et quelles directives ont été données pour l'actualisation en cours des schémas régionaux d'organisation sanitaire et sociale.

## Texte de la réponse

### SITUATION DE L'HÔPITAL DE LOUDUN

**M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, pour exposer sa question, n° 888, relative à la situation de l'hôpital de Loudun.**

**M. Jean-Pierre Abelin. Madame la secrétaire d'État, je souhaite attirer votre attention sur la situation des hôpitaux dits de proximité en région Poitou-Charentes, et plus particulièrement sur celle de l'hôpital de Loudun. Marqué dans son histoire récente, au deuxième semestre 2001, par la fermeture de sa maternité, qui ne remplissait pas les normes de fonctionnement eu égard au nombre annuel d'accouchements qui s'y déroulaient, ce centre hospitalier remplit un rôle particulièrement important, tant sur le plan médical que sur le plan économique et social, dans une zone à forte dominante rurale. Certaines projections d'avenir semblent laisser augurer une diminution très sensible du nombre de ces hôpitaux de proximité, au profit de structures plus importantes, où un grand nombre de spécialités sont représentées, où les plateaux techniques peuvent évoluer plus aisément au gré des perfectionnements médicaux et technologiques et où les personnels médicaux spécialisés sont plus faciles à attirer. Pourtant, le rôle du centre hospitalier Renaudot à Loudun et la qualité de ses personnels administratifs, médicaux et soignants ne sauraient être remis en cause, notamment pour l'accueil des populations âgées, étant entendu qu'un travail en réseau est possible avec les structures hospitalières voisines. Aussi, madame la secrétaire d'État, je vous demande quel rôle vous envisagez de confier à ces structures hospitalières de proximité dans les années qui viennent, quelles sont les orientations qui pourraient être retenues pour renforcer et pérenniser la présence du centre hospitalier de Loudun et quelles directives ont été données pour l'actualisation en cours des schémas régionaux d'organisation**

sanitaire et sociale de la troisième génération.

Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, de répondre aux interrogations, voire aux inquiétudes qu'expriment de nombreux habitants de ce secteur.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État aux personnes handicapées*. Monsieur le député, je comprends et je partage votre souci de sauvegarder les hôpitaux de proximité.

Le centre hospitalier de Loudun fait partie des sept établissements de proximité de la région Poitou-Charentes qui prennent en charge des populations de zones rurales dans lesquelles le vieillissement constitue une préoccupation importante. Les instructions données aux agences régionales de l'hospitalisation ne visent en aucun cas à faire disparaître ou à affaiblir ces hôpitaux dont l'utilité n'est plus à démontrer, mais au contraire à conforter leurs moyens dans les domaines où ils répondent à un besoin courant des populations qu'ils desservent. Ils doivent s'insérer dans un réseau de santé territorial disposant d'une offre différenciée, et parfois spécialisée, avec plusieurs niveaux de réponses, permettant à chaque établissement et à l'offre libérale, de trouver une place adaptée, coordonnée et graduée.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération, l'agence régionale de l'hospitalisation de Poitou-Charentes a donc mis en place avec les professionnels concernés un groupe de travail sur le devenir et l'organisation des plateaux techniques. L'hôpital de Loudun est d'ailleurs représenté au sein de ce groupe de travail par un de ses praticiens. C'est ce groupe qui donnera les informations utiles au directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation sur les orientations à prendre.

Au-delà de l'image parfois trop symbolique des plateaux techniques, les hôpitaux de proximité doivent bien entendu être développés, confortés et consolidés, avec comme seul objectif la meilleure réponse aux besoins des populations desservies. Soyez assuré, monsieur le député, que c'est bien la seule et unique préoccupation du Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Je souhaite remercier Mme la secrétaire d'État, qui confirme la volonté du Gouvernement de maintenir les hôpitaux de proximité avec, pour méthode, l'incitation au travail en réseau. Je souhaite que cette volonté et cette méthode puissent, à l'avenir, avoir des effets concrets dans le nord de la Vienne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 888

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2004, page 7656

**Réponse publiée le :** 6 octobre 2004, page 7452

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 octobre 2004